

PROCÉDURE JEUNES ENTREPRISES DE CRÉATION

1^{ER} SEMESTRE 2021

COVID

Compte tenu de la crise sanitaire et des incertitudes sur le maintien des salons « physiques », il vous sera possible de solliciter un report de subvention d'un salon sur une plateforme digitale. Vous devrez impérativement en faire la demande auprès du DEFI et ce report se fera aux conditions financières ci-dessous évoquées.

Si vous deviez annuler votre participation à l'une des 3 catégories d'actions proposées, il faudra également en informer le DEFI par courrier avec le remboursement de l'acompte éventuellement perçu.

Les éléments ci-après vont vous permettre de faire une demande de subvention auprès du DEFI pour les salons parisiens, les showrooms et les plateformes digitales du 1^{er} semestre 2021.

Merci de lire attentivement cette note.

Le DEFI se réserve le droit de ne pas étudier tout dossier qui serait incomplet.

AVERTISSEMENT

Nous attirons votre attention sur plusieurs points :

- Votre dossier devra être clairement, proprement et lisiblement rempli, aucun champ ne doit être vide et tous les champs devront être remplis

Merci d'utiliser les fiches 2021 et non pas celles de l'an dernier.

Tout dossier mal rempli, incomplet, illisible ne sera pas pris en compte.

La fiche budgétaire doit être remplie au format Excel.

- Il devra comporter l'intégralité des documents demandés

- Si vous faites une demande pour 2 lignes différentes (par exemple en Prêt à Porter Féminin et en Mode Enfantine)

L'entreprise devra déposer 1 dossier par action et par marché.

Vous devrez préciser pour chaque dossier la date de démarrage de la ligne concernée, son CA et son CA export.

- Il est possible de demander une subvention pour :

* un salon et une plateforme digitale

ou

* un showroom et une plateforme digitale

Dans ce cas, l'entreprise devra remplir 1 dossier et 2 fiches budgétaires

Nous attirons votre attention sur l'importance de détailler votre stratégie digitale et votre stratégie de marque qui seront des éléments décisifs dans la prise de décision.

L'évaluation des précédents salons avec des retombées chiffrées et détaillées est indispensable.

Sur un plan plus général,

- Le fait d'avoir déjà obtenu une subvention ne signifie en aucun cas une reconduction systématique d'une nouvelle subvention

- Le Conseil d'Administration est souverain dans toutes ses décisions

<p>Vous devez être à jour de la taxe affectée au moment du dépôt de la demande Si ce n'est pas le cas, votre dossier ne sera pas pris en compte.</p>

MANUEL PROCÉDURE JEUNES ENTREPRISES CRÉATION

Merci de lire attentivement ce manuel qui contient toutes les informations importantes et utiles pour la constitution de votre dossier de demande de subvention.

Cette demande de subvention est destinée aux Jeunes Entreprises de Création (JEC) dont les critères sont listés ci-dessous.

Les subventions DEFI-JEC sont destinées à vous soutenir dans vos actions de développement, à savoir salons parisiens, showrooms internationaux à Paris et plateformes digitales.

LES CRITÈRES

1. Entreprise de **droit français**, ayant entre **1 an et 7 ans d'existence** et justifiant de son centre d'activité en France. La date de départ prise en compte sera celle de l'année réelle de l'activité
2. Ayant un **concept créatif**, disposant d'un dossier de presse, d'une présence sur les réseaux sociaux et notamment Instagram
3. Ayant une véritable stratégie de communication
4. Ayant une structure de gestion
5. Qui ne sont pas détenues majoritairement (au-delà de 50%) par un Groupe Industriel ou Financier
6. Qui sont en **règle au regard de la Taxe Affectée au moment de la demande d'aide ainsi que les 4 années précédentes**
7. Critères de chiffre d'affaire :

TRANCHES PAP	
Entre 1 et 4 ans d'existence	Entre 5 et 7 ans d'existence
CA minimum de 50k	CA entre 250k et 2M dont minimum 30% à l'export

TRANCHES ACCESSOIRES (foulards, cravates, nœuds papillons,...)	
Entre 1 et 4 ans d'existence	Entre 5 et 7 ans d'existence
CA minimum de 50K	CA minimum de 200K

MANUEL PROCÉDURE JEUNES ENTREPRISES CRÉATION

CALCUL DE LA SUBVENTION

Les entreprises **réalisant une partie de leur collection ou leur prototypage en France** seront subventionnées à hauteur de **75% du budget présenté, sinon à 50%**.

Une seule subvention possible par entreprise et par marché.

Dans le cas d'une demande de subvention pour plusieurs marchés, pour une même entreprise, le montant total de subvention ne pourra pas excéder **10K €**.

Le montant maximum de la subvention ne devra pas dépasser **10% du Chiffre d'Affaires** de l'entreprise.

L'entreprise fournira une attestation sur l'honneur.

EXCEPTION MAILLE

Par ailleurs, il convient de rappeler que la taxe de l'Habillement affecté ne concerne que les produits en chaîne et trame, accessoires, corsetterie.

Les entreprises devront déclarer le CA Chaîne et Trame, corsetterie et accessoires. Un contrôle du Service Taxe sera mis en œuvre et pour toute entreprise ayant fait une fausse déclaration, celle-ci sera alors exclue des subventions du DEFI et devra rembourser l'année en cours et les trois dernières années.

CA Chaîne et Trame	0 à 30 % du CA Total	30 à 60 % du CA Total	60 à 100% du CA Total
Montant de la subvention	Pas de subvention	50% du montant de la subvention	100% du montant de la subvention

L'entreprise fournira une attestation sur l'honneur.

MANUEL PROCÉDURE JEUNES ENTREPRISES CRÉATION

GRILLE DES FRAIS ÉLIGIBLES

SALONS FRANÇAIS

DEPENSES ELIGIBLES	COMMENTAIRES
Location Surface Exposition	Assiette éligible plafonnée à 8 000 €HT Décoration comprise pour la location du stand La surface du stand prise en compte ne peut excéder 20 m2 par entreprise
Communication (catalogue, brochures, dossiers de presse, invitations, annonces publicitaires)	Communication spécifique à l'opération Ne doit pas dépasser 20% du budget initial

SHOWROOMS

Un montant forfaitaire sera applicable pour ces lieux à hauteur de 1 500€ **par saison** pour une marque.

PLATEFORMES DIGITALES

Un montant forfaitaire sera applicable pour ces lieux à hauteur de 1 500€ **par an** pour une marque.

MANUEL PROCÉDURE JEUNES ENTREPRISES CRÉATION

LISTE DES ACTIONS SUBVENTIONNÉES

SALONS PARISIENS

PRÊT A PORTER FÉMININ / ACCESSOIRES

PREMIERE CLASSE AUX TUILERIES

WHO'S NEXT

TRANOI FEMME

WOMAN

LINGERIE

SALON INTERNATIONAL LINGERIE

UNIQUE BY MODE CITY

PRÊT A PORTER MASCULIN

MAN

TRANOI

WELCOME

MODE ENFANTINE

PLAYTIME

VIEW

SHOWROOMS PARIS

M&K

RICCARDO GRASSI

THOMAS DUFOUR

NO SEASONS

TOMORROW

RAINBOWWAVE

BOON

TALENT TO TREND

PLATEFORMES DIGITALES

JOOR

PLAYOLOGIE

LE NEW BLACK

MANUEL PROCÉDURE JEUNES ENTREPRISES CRÉATION

CONTACTS

Merci de déposer votre dossier au plus tard le 5 Octobre 2020

PRÊT A PORTER FÉMININ

Priscilla JOKHOO

entreprises@pretaporter.com

Directrice Services Entreprise

Fédération Française du Prêt à Porter Féminin

PRÊT A PORTER MASCULIN

Hervé HUCHET

herve.huchet.promas@orange.fr

Directeur International

PROMAS

PRÊT A PORTER ENFANT

Christine MAILLET

christinemaillet@lamodefrancaise.org

Direction Division Mode Enfantine

PROMAS

LINGERIE

Karine SFAR

ksfar@la-federation.com

Déléguée Générale

PROMINCOR

PLANNING

Demande pour le 1^{er} Semestre 2021 :

- ◆ DÉPÔT DES DOSSIERS LE 5 OCTOBRE 2020
- ◆ VALIDATION DES ACCORDS DE SUBVENTIONS FIN NOVEMBRE 2020